

RESUME

de la réunion du Conseil de Saint-Louis Agglomération qui s'est tenue au TRIANGLE à Huningue le 09 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 09 du mois de septembre à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Sierentz, Hégenheim, Hésingue, Rosenau, Landser, Hagenthal-Le-Bas, Schlierbach, Leymen, Buschwiller, Attenschwiller, Folgensbourg, Uffheim, Rantzwiller, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Ranspach-Le-Bas, Hagenthal-Le-Haut, Michelbach-Le-Haut, Ranspach-Le-Haut, Koetzingue, Steinbrunn-Le-Haut, Kappelen, Waltenheim, Neuwiller, Wahlbach, Magstatt-Le-Bas, Geispitzen, Zaessingue, Knæringue, Brinckheim, Stetten, Magstatt-Le-Haut, Liebenswiller, élus pour former le Conseil de Saint-Louis Agglomération, se sont réunis dans la salle Atrium du Triangle à Huningue sur l'invitation qui leur a été faite le 03 septembre 2020 par Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération.

Présents

Délégués de Saint-Louis

Mme Pascale SCHMIDIGER, Maire

M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire
Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire
M. Florian BACHMANN, Adjoint au Maire

Mme Jocelyne STRAUMANN HUMMEL, Adjointe au Maire

Μ. Bertrand GISSY, Adjoint au Maire Lola SFEIR, Adjointe au Maire Mme Sylvie CHOQUET, Adjointe au Maire Mme Gabriel PISARONI, Conseiller Municipal Μ. Raymond ECKES, Conseiller Municipal Μ. Karin GANGLOFF, Conseiller Municipal Mme Μ. Hubert GIEGELMANN, Conseiller Municipal Aline TCHEKOUTIO-TAISNE, Conseiller Municipal Mme

Délégués de Huningue

M. Jean-Marc DEICHTMANN, MaireM. Dominique BOHLY, Adjoint au Maire

Mme Christine FRANCOIS, Conseillère Municipale

M. Jules FERON, Adjoint au Maire

Délégués de Kembs

M. Joël ROUDAIRE, Maire

Mme Céline BACH, Adjointe au Maire

M. Francis SCHACHER, Adjoint au Maire Mme Christiane ROSSE, Adjointe au Maire

Délégués de Blotzheim

M. Jean-Paul MEYER, Maire

Mme Sandrine SCHMITT-MEYER, Adjointe au Maire

M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire

Mme Martine LEFEBVRE, Conseillère Municipale

Délégués de Village-Neuf

Mme Isabelle TRENDEL, Maire

M. André KASTLER, Adjoint au Maire

Mme Thurianne RAMASSAMY-BALLAMY, Adjointe au Maire

Délégués de Bartenheim

M. Bernard KANNENGIESER, Maire

Mme Ariane RINQUEBACH, Adjointe au Maire

M. Patrick CAPON, Conseiller Municipal

Délégués de Sierentz

M. Pascal TURRI, Maire

Mme Rachel SORET VACHET-VALAZ, Adjointe au Maire, à partir du point 3.7

M. Paul-Bernard MUNCH, Conseiller Municipal

Délégués de Hégenheim

M. Thomas ZELLER, Maire

M. Gérard KERN, Adjoint au Maire

Délégué de Hésingue

M. Gaston LATSCHA, Maire

Délégué de Rosenau

M. Thierry LITZLER, Maire

Délégué de Landser

M. Daniel ADRIAN, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Bas

M. Gilbert FUCHS, Maire

Délégué de Schlierbach

M. Bernard JUCHS, Maire

Délégué de Leymen

M. Rémy OTMANE, Maire

Déléguée de Buschwiller

Mme Christèle WILLER, Maire

Délégué d'Attenschwiller

M. Denis WIEDERKEHR, Maire

Délégué de Folgensbourg

M. Max DELMOND, Maire

Délégué de Uffheim

M. André RIBSTEIN, Maire

Délégué de Rantzwiller

M. Clément SIBOLD, Maire

Délégué de Wentzwiller

M. Angelo PILLERI, Maire

Délégué suppléant de Helfrantzkirch

M. Jean-Claude BILGER, Adjoint au Maire

Délégué de Michelbach-le-Bas

M. Julien SCHICKLIN, Maire

<u>Déléguée de Ranspach-le-Bas</u>

Mme Sandra MUTH, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Haut

M. Pierre PFENDLER, Maire

Délégué de Ranspach-Le-Haut

M. Stéphane RODDE, Maire

Déléguée de Koetzingue

Mme Hélène CAILLEAUX, Adjoint au Maire,

Délégué de Michelbach-le-Haut

M. André WOLGENSINGER, Maire

Délégué de Kappelen

M. Guillaume GABRIEL, Maire

Délégué de Steinbrunn-Le-Haut

M. Vincent STRICH, Maire

Délégué de Waltenheim

M. Jean-Louis SCHOTT, Maire

Délégué de Wahlbach

M. MARTIN Anthony, Maire

Délégué de Neuwiller

M. Carmelo MILINTENDA, Maire

Délégué de Magstatt-le-Bas

M. Serge FUCHS, Maire

Délégué de Brinckheim

M. Philippe GINDER, Maire

Délégué de Knoeringue

M. André UEBERSCHLAG, Maire

Délégué de Zaessingue

M. Roger ZINNIGER, Maire

Délégué de Stetten

M. Jean-Luc MULLER, Adjoint au Maire

Déléguée de Magstatt-le-Haut

Mme Florence HEITZ, Maire

Délégué de Liebenswiller

M. Hubert MULLER, Maire

Excusés:

Délégués de Saint-Louis :

Mme Françoise FERRANDEZ, Conseillère Municipale

M. Franck KAHRIC, Conseiller Municipal

Délégué de Huningue

M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

Déléguée de Sierentz

Mme Rachel SORET VACHET-VALAZ, Adjointe au Maire, jusqu'au point 3.6

Délégué de Helfrantzkirch

M. Yves TSCHAMBER, Maire

Délégué de Geispitzen

M. Christian BAUMLIN, Maire

A donné procuration:

Délégué de Saint-Louis

M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire, à M. Daniel SCHICCA

Déléguée de Huningue

Mme Valérie ZAKRZEWSKI, Adjointe au Maire, à M. Jules FERON

Déléguée de Hégenheim

Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire, à M. Thomas ZELLER

Déléguée de Hésingue

Mme Josiane CHAPPEL, Adjointe au Maire, à M. Gaston LATSCHA

Déléguée de Rosenau

Mme Nadine WOGENSTAHL, Adjointe au Maire, à M. Thierry LITZLER

Assistent:

Services de Saint-Louis Agglomération

M. Claude DANNER Mme Catherine WISS

Mme Sophie THORAVAL Mme Stéphanie FUCHS

M. Etienne HEINRICH Mme Latifa LAKRAA M. Hubert VAXELAIRE

M. Jean-Francois VUILLEMARD

M. Florian GUTRON

Mme Jessica LANG Mme Emilie BRENGARD Mme Virginie MERCIER

Monsieur Deichtmann donne lecture de l'ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020
- 2. Autorisation de recours au vote électronique
- 3. Election des représentants de Saint-Louis Agglomération dans différents syndicats mixtes
- 4. Désignation des administrateurs de Saint-Louis Agglomération dans différentes sociétés d'économie mixte
- 5. Désignation des délégués de Saint-Louis Agglomération dans différentes instances externes
- 6. Renouvellement de la composition du Conseil d'Administration de Saint-Louis Habitat, Office Public de l'Habitat (OPH) rattaché à Saint-Louis Agglomération
- 7. Désignation des délégués à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace
- 8. Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Saint-Louis Agglomération
- 9. Election de la Commission d'appel d'offres pour les Marchés Publics et Commission de Délégations de Service Public (DSP)
- 10. Election de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- 11. Création de commissions thématiques et fixation de leur composition
- 12. Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération dans différentes instances, comités de pilotage, commissions ou autres groupes de travail internes
- 13. Renouvellement du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération
- 14. Transfert de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes »
- 15. Contrat de territoire avec l'agence de l'eau : convention financière pour 4 ans
- 16. Eau potable passation d'un avenant n° 2 au contrat de délégation du service public d'eau potable conclu avec Véolia Eau CGE
- 17. Eau potable : Acquisitions de terrains à Bartenheim et à Saint-Louis
- 18. Acquisition de terrains situés dans le périmètre de protection rapprochée du puits de captage d'eau potable de Hésingue
- 19. ZAE Hoell à Sierentz Cession de terrains à la SCI MJC
- 20. Exonération de loyers accordée à la société « Les Toqués », locataire du restaurant « O 'berge du Canal » à Kembs dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19
- 21. Signature de la convention portant sur le cofinancement de l'Association pour la promotion du Parc des Carrières pour la période 2020-2021
- 22. Signature de la convention portant sur le cofinancement du canton de Bâle-Ville concernant la réalisation de « l'IBA Parc des Carrières » lors de la première phase du projet (2018-2022)
- 23. Demande de financement pour créer une ligne de bus transfrontalière entre Lörrach, Saint-Louis et l'EuroAirport dans le cadre d'un projet INTERREG V porté par l'ETB
- 24. Attribution de fonds de concours
- 25. Proposition de prolongation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération
- 26. Ressources Humaines: Modification du tableau des effectifs
- 27. Octroi d'une garantie d'emprunt à NEOLIA pour un prêt de 2 823 731 € destiné à l'acquisition de 30 logements sociaux situés à Bartenheim

- 28. Octroi d'une garantie d'emprunt à SAINT-LOUIS HABITAT pour un prêt de 1 622 000 € destiné à la réhabilitation thermique de 117 logements sociaux situés à Saint-Louis
- 29. Octroi d'une garantie d'emprunt à 3F Grand Est pour un prêt de 555 724 € destiné à l'acquisition de 8 logements sociaux situés à Kembs
- 30. Attribution d'une subvention de 8 500 € à NEOLIA pour l'acquisition en VEFA de 5 logements sociaux à Village-Neuf
- 31. Détermination du lieu de réunion du Conseil communautaire pour la séance du 14 octobre 2020
- 32. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 15 juillet 2020
- 33. Divers

Est désigné secrétaire de séance M. Dominique BOHLY. M. Danner, DGS, et Mme Wiss, DGA, sont désignés secrétaires auxiliaires.

Rapporteur : M. Deichtmann

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020 (DELIBERATION n° 2020-156)

M. Deichtmann demande si le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

Rapporteur: M. Deichtmann

2. <u>Autorisation de recours au vote électronique</u>

(DELIBERATION n° 2020-157)

Si des votes au scrutin secret étaient demandés pour les points suivants de l'ordre du jour, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve qu'il soit de ce cas recouru au vote électronique.

.

Rapporteur: M. Deichtmann

3. <u>Election des représentants de Saint-Louis Agglomération dans différents syndicats</u> mixtes

(DELIBERATIONS N° 2020-158 à 166)

Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 adoptée dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

3-1 <u>Délégués au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières</u> (SMAT) :

Ont ainsi été élus à l'unanimité des votants :

Délégués titulaires:

M. Jean-Marc DEICHTMANN, membre de droit Mme Isabelle TRENDEL

M. Bernard JUCHS

Mme Pascale SCHMIDIGER
M. Philippe KNIBIELY
M. Bernard SCHMITTER
Mme Josiane CHAPPEL
M. Gaston LATSCHA

Mme Anne KARABABA

Délégués suppléants :

M. Jean-Paul MEYER
M. Denis WIEDERKEHR
Mme Christèle WILLER
Mme Stéphanie GERTEIS
M. Bertrand GISSY
M. Daniel SCHICCA
M. Christian LANDAUER
M. Vincent SCHWEITZER
Mme Sylvie GRUNTZ

3-2. Délégués au Syndicat des Cours d'Eau du Sundgau Oriental:

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, le Conseil de Communauté, élit, à l'unanimité, comme délégués de Saint-Louis Agglomération au Syndicat des Cours d'Eau du Sundgau Oriental :

M. Thierry LITZER, Vice-Président en charge de l'eau

Mme Karin GANGLOFF

M. Eric LEPROTTI

M. Lucien GASSER

M. Joris THURNHERR

Mme Catherine BARTH

M. Jeannot NAAS

Mme Sylvie GRUNTZ

M. André WURTZEL

Mme Cindy WITTIG

Mme Denise HECHT

M. André RIBSTEIN

Mme Fabienne GARNIER

M. Franck WANNER

Mme Isabelle BURKLE

M. Serge ESTERMANN

M. Emmanuel AMAN

M. Jean-Marc GUIDEMANN

M. Denis WACH

Suppléants:

- M. Raymond ECKES, suppléant de Mme Karin GANGLOFF
- M. Patrice HERTZOG, suppléant de M. Denis WACH
- M. Fabrice DUBOULOZ-MONNET, suppléant de Mme Catherine BARTH
- M. Mathieu WILHELM, suppléant de M. André RIBSTEIN

- M. Patrice SCHNEIDER, suppléant de Mme Fabienne GARNIER
- M. Pierre-Yves SCHWARTZ, suppléant de M. Joris THURNHERR

Mme Anne BEZARD, suppléante de Mme Isabelle BURKLE

Mme Sandrine HELGENN, suppléante de M. Jean-Marc GUIDEMANN

- M. Dominique BOHLY, suppléant de M. Thierry LITZLER
- M. Richard ROGOWSKI, suppléant de M. Eric LEPROTTI

Mme Annie DEVEY, suppléante de M. André WURTZEL

- M. Roland CRON, suppléant de Mme Denise HECHT
- M. Denis WIEDERKEHR, suppléant de Mme Sylvie GRUNTZ
- M. Philippe WANNER, suppléant de M. Franck WANNER
- M. Bertrand RUNSER, suppléant de M. Lucien GASSER

Mme Maks SHAH, suppléante de M. Jeannot NAAS

- M. André WOLGENSINGER, suppléant de M. Serge ESTERMANN
- M. Christian ROLLER, suppléant de Mme Cindy WITTIG

Mme Michèle WOLLENSCHNEIDER, suppléante de M. Emmanuel AMAN

3-3. Délégués au Syndicat Mixte de l'Ill

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, le Conseil de Communauté, élit, à l'unanimité M. Roger ZINNIGER comme délégué titulaire au titre de de Saint-Louis Agglomération et M. Anthony MARTIN comme délégué suppléant au titre de Saint-Louis Agglomération.

3-4. Délégués au Syndicat intercommunal d'assainissement (SIA) de DIETWILLER :

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont été élus à l'unanimité des votants :

- M. Vincent STRICH (Steinbrunn-le-Haut)
- M. Germain JUNG (Steinbrunn-le-Haut)
- M. Alain BEHRA (Landser)
- M. André WURTZEL (Landser)
- M. Claude LEHR (Schlierbach)
- M. Paul TRZEBIATOWSKI (Schlierbach)

3-5. <u>Délégués au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Schlierbach</u>:

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont été élus à l'unanimité des votants :

- M. Alain BEHRA (Landser)
- M. André WURTZEL (Landser)
- M. Patrice SCHNEIDER (Geispitzen)
- M. Philippe EHRET (Geispitzen)

- M. Jean-Louis SCHOTT (Waltenheim)
- M. Thierry BRUYERE (Waltenheim)
- M. Gérard OTT (Schlierbach)
- M. Claude LEHR (Schlierbach)

3-6. Délégués au Pôle métropolitain d'Alsace

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont été élus à l'unanimité des votants :

Délégués titulaires :

Délégué suppléant :

M. Jean-Marc DEICHTMANN Mme Pascale SCHMIDIGER M. Bernard JUCHS

M. Thomas ZELLER

3-7. Délégués au Syndicat des Ports Mulhouse - Rhin:

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, le Conseil de Communauté, élit, à l'unanimité Mme Isabelle TRENDEL.

3-8. Délégués au Syndicat intercommunal des affaires scolaires d'Altkirch :

Sur proposition des Communes et du Bureau et aucun candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Délégués titulaires</u>:

Délégué suppléant :

M. Emmanuel MENGIS Mme Laurence GERRA Mme Katia DIETSCH M. Pascal NASS

3-9. Délégués au Syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin:

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, le Conseil de Communauté, élit, à l'unanimité M. Denis WIEDERKEHR, en sa qualité de Vice-Président en charge de l'assainissement.

.

Rapporteur : M. Deichtmann

<u>Désignation des administrateurs de Saint-Louis Agglomération dans différentes sociétés</u> d'économie mixte

(DELIBERATIONS N° 2020-167 à 169)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a eu lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

4-1. <u>Société d'Economie Mixte Locale d'Aménagement et de Gestion pour le Développement</u> de la Région Ludovicienne (SAGEL) :

Mme Christèle WILLER est élue, à l'unanimité, administrateur de la SAGEL.

4-2. <u>Société d'Economie Mixte d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières</u> (SEMDIC)

Ont été élus à l'unanimité des votants, administrateurs de la Société d'Economie Mixte d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières (SEMDIC) :

M. Jean-Marc DEICHTMANN
M. Gaston LATSCHA
M. Pascal TURRI
Mme Christèle WILLER
Mme Isabelle TRENDEL
M. Gilbert FUCHS
Mme Pascale SCHMIDIGER

4-3. Société d'Economie Mixte OKTAVE :

M. Philippe KNIBIELY est élu, à l'unanimité, administrateur de la Société d'Economie Mixte OKTAVE.

Rapporteur: M. Deichtmann

<u>Désignation des délégués de Saint-Louis Agglomération dans différentes instances externes</u> (DELIBERATIONS N° 2020-170 à 214)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a eu lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

5-1. Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)

M. Jean-Marc DEICHTMANN est élu, à l'unanimité, délégué à l'ADAUHR.

5-2: Agence de développement économique d'Alsace (ADIRA)

Ont été élus à l'unanimité des votants :

A l'Assemblée Générale:

M. Jean-Marc DEICHTMANN

M. Gaston LATSCHA

Au Conseil d'administration:

M. Jean-Marc DEICHTMANN (Titulaire)

M. Gaston LATSCHA (Suppléant)

Au Comité d'orientation stratégique :

M. Jean-Marc DEICHTMANN

5-3 : <u>Association pour le Développement Economique du Pays de Saint-Louis 3 Frontières (ACTECO)</u>

M. Jean-Marc DEICHTMANN est élu, à l'unanimité, délégué à ACTECO.

5-4. Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) - Comité Directeur

M. Thomas ZELLER est élu, à l'unanimité, délégué au Comité-Directeur de l'ETB.

5-5. Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) - Comité Consultatif

Ont été élus à l'unanimité des votants :

- M. Gaston LATSCHA
- M. Bernard JUCHS
- M. Clément SIBOLD
- M. Denis WIEDERKEHR

Mme Sandra MUTH

5-6. <u>IBA</u>

Ont été élus à l'unanimité des votants :

- M. Bertrand GISSY
- M. Jean-Marc DEICHTMANN
- M. Thomas ZELLER

. - - - - - - -

5-7. Association Parc des Carrières

Ont été élus à l'unanimité des votants :

M. Jean-Marc DEICHTMANN (fléché pour le Bureau)

M. Pierre PFENDLER

5-8. Agglo Basel

M. Jean-Marc DEICHTMANN est élu, à l'unanimité, délégué à Agglo Basel.

5-9. Infobest

M. Thierry LITZLER est élu, à l'unanimité, délégué à Infobest.

5-10. Commission consultative de l'Environnement de l'Aéroport

Ont été élus à l'unanimité des votants :

Titulaires : Suppléants :

Mme Christèle WILLER
M. Jean-Paul MEYER
M. Gaston LATSCHA
M. Bernard KANNENGIESER
M. Philippe KNIBIELY
M. Thomas ZELLER

5-11. Commission Tripartite de l'Environnement (EAP)

M. Gaston LATSCHA est élu, à l'unanimité, délégué à la Commission Tripartite de l'Environnement (EAP).

5-12. Fluglärmkommission (EAP)

Ont été élus à l'unanimité des votants :

Titulaires: Suppléants:

M. Thomas ZELLER Mme Christèle WILLER

M. Jean-Paul MEYER

M. Gaston LATSCHA

5.13. <u>Association de promotion des activités aéronautiques de la zone des Trois Frontières et le Sud-Alsace</u>

M. Gaston LATSCHA est élu, à l'unanimité, délégué à l'Association de promotion des activités aéronautiques de la zone des Trois Frontières et le Sud-Alsace.

5-14. Fédération nationale des SCOT

Ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Titulaire</u>: <u>Suppléant</u>:

M. Pascal TURRI M. Jean-Marc DEICHTMANN

5-15. Association La Petite Camargue Alsacienne (Conseil d'administration)

Ont été élus à l'unanimité des votants :

Mme Christine FRANCOIS M. Daniel ADRIAN M. Max DELMOND

5-16. Comité Consultatif de Gestion de la Petite Camargue Alsacienne

M. Guillaume GABRIEL est élu, à l'unanimité, délégué au Comité Consultatif de Gestion de la Petite Alsacienne.

5-17. Association Eau Vive

Mme Pascale SCHMIDIGER est élue, à l'unanimité, déléguée à l'Association Eau Vive.

5-18. Comité de Gestion des Iles du Rhin

M. Joël ROUDAIRE est élu, à l'unanimité, délégué au Comité de Gestion des Iles du Rhin.

5-19. Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis - Huningue

M. Max DELMOND est élu, à l'unanimité, délégué à l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis - Huningue.

5-20. Office de Tourisme du Sundgau (conseil d'administration)

M. Max DELMOND est élu, à l'unanimité, délégué à l'Office de Tourisme du Sundgau (conseil d'administration).

5-21. Syndicat d'initiative de Sierentz

M. Max DELMOND est élu, à l'unanimité, délégué au Syndicat d'initiative de Sierentz.

5-22: ATMO Grand Est

M. Philippe KNIBIELY est élu, à l'unanimité, délégué à ATMO Grand Est.

5-23. Trinationales Umweltzentrum (TRUZ) - Centre de l'Ecologie Trinational (CET)

M. Philippe KNIBIELY est élu, à l'unanimité, délégué à Trinationales Umweltzentrum (TRUZ) - Centre de l'Ecologie Trinational (CET).

5-24. Association AMORCE (gestion des déchets)

Ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Titulaire</u>: <u>Suppléant</u>: M. Gaston LATSCHA Yves TSCHAMBER

5-25. Cercle national de Recyclage

M. Gaston LATSCHA est élu, à l'unanimité, délégué au Cercle national de Recyclage.

5-26. Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE - adhésion au titre des compétences eau et assainissement)

Ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Titulaire</u>: <u>Suppléant</u>:

M. Thierry LITZLER Denis WIEDERKEHR

5-27. Comité de pilotage auprès de la Préfecture relatif à la gestion des captages dégradés

M. Thierry LITZLER est élu, à l'unanimité, délégué au Comité de pilotage auprès de la Préfecture relatif à la gestion des captages dégradés.

5-28. Groupement des autorités responsables de transport

Ont été élus à l'unanimité des votants :

Titulaire: Suppléant:

Mme Pascale SCHMIDIGER M. Clément SIBOLD

5-29. Association des Lys d'Argent (EPHAD de Saint-Louis)

Outre le Président de droit, Mme Josiane CHAPPEL est élue, à l'unanimité, déléguée à l'Association des Lys d'Argent (EPHAD de Saint-Louis).

5-30. Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) - le Pfarrhüss à Kembs

Ont été élus à l'unanimité des votants :

M. Joël ROUDAIRE Mme Rachel SORET-VACHET-VALAZ

5-31. Association de Prévention et soins aux addictions (le CAP)

Mme Isabelle TRENDEL est élue, à l'unanimité, déléguée à l'Association de Prévention et soins aux addictions (le CAP).

5-32. Mission locale Sundgau Trois Frontières

Ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

M. Gilbert FUCHS Ame Thurianne RAMASSAMY-BELLAMY

Mme Sandrine SCHMITT M. Thomas ZELLER

Mme Valérie ZAKRZEWSKIM. Patrick CAPONMme Sabine KIBLER-KRAUSSM. Denis WIEDERKEHR

5-33. Association Sud Alsace Initiative

Ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>: M. Yves TSCHAMBER M. Gilbert FUCHS

5-34. Association HOLO 3

M. Jean-Marc DEICHTMANN est élu, à l'unanimité, délégué à l'Association HOLO 3.

5-35. Association du Consortium international pour le développement des voies navigables

Mme Isabelle TRENDEL est élue, à l'unanimité, déléguée à l'association du Consortium international pour le développement des voies navigables.

5-36. Association 3 Cygnes (crèches de Sierentz et Landser)

M. Bernard KANNENGIESER est élu, à l'unanimité, délégué à l'Association 3 Cygnes (crèches de Sierentz et Landser).

5-37. Commission de Suivi de Site - PPRT de Huningue et Village-Neuf

M. Bernard SCHMITTER est élu, à l'unanimité, délégué à la Commission de Suivi de Site - PPRT de Huningue et Village-Neuf.

5-38.GAL (Groupe d'Action Locale) du Sundgau

Ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

M. Pierre PFENDLER Mme Thurianne RAMASSAMY-BELLAMY

M. Vincent STRICH M. Bernard MISLIN

5-39. Association des Maires du Haut-Rhin

Ont été élus à l'unanimité des votants :

M. Jean-Marc DEICHTMANN

M. Pascal TURRI

M. Jean-Paul MEYER

M. Pierre PFENDLER

5-40. Comité national d'Action Sociale

M. Jean-Marc DEICHTMANN est élu, à l'unanimité, délégué au Comité national d'Action Sociale.

5-41. Conseil d'administration du Collège Gérard de Nerval (Village-Neuf)

Ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Titulaire</u>: <u>Suppléant</u>:

Mme Valérie ZAKRZEWSKIMme Thurianne RAMASSAMY-BELLAMY

.

5-42. Conseil d'administration du Collège Françoise Dolto (Sierentz)

Ont été élus à l'unanimité des votants :

<u>Titulaire</u>: <u>Suppléant</u>:

Mme Rachel SORET-VACHET-VALAZ M. Philippe GINDER

5-43. Conseil d'administration du Collège des Trois Pays (Hégenheim)

Mme Sandra MUTH est élue, à l'unanimité, déléguée au Conseil d'administration du Collège des Trois Pays (Hégenheim).

5-44. Commission départementale de la coopération intercommunale

M. Jean-Marc DEICHTMANN est élu, à l'unanimité, délégué à la Commission départementale de la coopération intercommunale.

5-45. <u>Commission départementale de lutte contre la prostitution placé auprès du Préfet du</u> Haut-Rhin

M. Jean-Marc DEICHTMANN est élu, à l'unanimité, délégué à la Commission départementale de lutte contre la prostitution placé auprès du Préfet du Haut-Rhin.

.

Rapporteur: M. Deichtmann

06. Renouvellement de la composition du Conseil d'Administration de Saint-Louis Habitat,
Office Public de l'Habitat (OPH) rattaché à Saint-Louis Agglomération
(DELIBERATION n°2020-215)

Détermination de l'effectif du Conseil d'Administration

Saint-Louis Habitat, OPH rattaché à Saint-Louis Agglomération, est à ce jour propriétaire de moins de 2 000 logements. Comme le permettent les dispositions de l'article R.421-4 du CCH, il est proposé de maintenir l'effectif du Conseil d'Administration de Saint-Louis Habitat à 17 membres.

Composition du Conseil d'Administration

En application des articles R.421-5 à R.421-9 du CCH, le Conseil d'Administration doit être composé de :

- Dix représentants de la collectivité territoriale ou de l'EPCI de rattachement, désignés par son organe délibérant, dont :
 - Six membres élus au sein dudit organe délibérant ;
 - Trois membres non élus de la collectivité territoriale ou EPCI de rattachement et désignés en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. L'une d'elles doit avoir la qualité d'élue d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement
 - Un représentant d'une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.
- Quatre membres désignés par les acteurs socio-professionnels ou institutionnels suivants .
 - La ou les caisses d'allocations familiales (CAF) du département du siège de l'office;
 - L'union départementale des associations familiales (UDAF) du département du siège de l'office;
 - Les associations de collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) dans le département du siège de l'office;
 - L'organisation syndicale de salariés la plus représentative dans le département du siège de l'office.
- Trois membres élus par les locataires.

S'agissant des membres à désigner par Saint-Louis Agglomération, hors élus communautaires, les candidatures suivantes sont proposées :

Pour les trois personnalités qualifiées :

- Mme Dominique FRANTZ et M. Gabriel ARNOLD, en tant que personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et financement de ces politiques et d'affaires sociales;
- o Mme Sabine DREXLER en qualité d'élue d'une collectivité ou EPCI autre que Saint-Louis Agglomération.
- Pour la personne représentant une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :
 - Mme Lucie LEPRETRE.

Le nouveau Conseil d'Administration de Saint-Louis Habitat sera installé dans la continuité. Le Président de l'office sera élu lors de cette séance d'installation. Seront également nommés à cette occasion un Vice-Président ainsi que les membres désignés pour siéger dans les différentes instances de gouvernance de l'office (bureau, commission d'attribution des logements et commission d'appel d'offres).

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le maintien de l'effectif du futur Conseil d'Administration de Saint-Louis Habitat à 17 membres ;
- entérine les candidatures ci-avant proposées pour représenter les personnalités qualifiées et l'association œuvrant dans le domaine de l'insertion ou du logement des personnes défavorisées, au sein du nouveau Conseil d'Administration de Saint-Louis Habitat;
- sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, désigne, les membres issus du Conseil communautaire appelés à siéger au sein du nouveau Conseil d'Administration de Saint-Louis Habitat comme suit :

M. ECKES Raymond

Mme FERRANDEZ Françoise

Mme BACH Céline

Mme KIBLER-KRAUSS Sabine

M. MEYER Jean-Paul

M. KNIBIELY Philippe

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a eu lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil;

- autorise le Président de Saint-Louis Agglomération ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapporteur: M. Deichtmann

07. <u>Désignation des délégués à l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace</u>

(DELIBERATION n°2020-216)

Suite au renouvellement de la composition de ses instances de gouvernance, Saint-Louis Agglomération doit désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, désigne 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace, comme suit :

Délégués titulaires :

M. MEYER Jean-Paul Mme MUTH Sandra M MARTIN Anthony Mme SCHMIDIGER Pascale

Délégués suppléants :

M. TURRI Pascal

M. KANNENGIESER Bernard

M. ROUDAIRE Joël

M. PFENDLER Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a eu lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil ;

- désigne, M. Jean-Paul MEYER, en tant que titulaire, et Mme Pascale SCHMIDIGER, en tant que déléguée suppléante, pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPF;
- autorise le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents.

Rapporteur: M. Deichtmann

08. Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Saint-Louis Agglomération

(DELIBERATION N° 2020-217)

Il convient de renouveler les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui intervient, Saint-Louis Agglomération étant sous le régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), en matière d'évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Sur proposition des Communes, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, fixe la liste des contribuables proposés pour constituer la CIID de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, comme suit :

Commune	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée (TF - TH - CFE)
BARTENHEIM	Monsieur	SCHITTLY	Dominique	02/05/1955	14 rue de l'Eglise 68870 BARTENHEIM	TF/TH
DARTENNEIM	Madame	SCHOLER	Marie- Rose	31/12/1961	10 rue des Landes 68870 BARTENHEIM	TF/TH
BLOTZHEIM	Monsieur	GASSER	Lucien	03/02/1960	19 rue de l'Artisanat 68730 BLOTZHEIM	TF/TH

Saint-Louis Aggloi			Jean-	044040	1 rue des Cigognes	
	Monsieur	HUEBER	Marie	06/10/1947	68730 BLOTZHEIM	TF/TH
HAGENTHAL-	Monsieur	GASSER	François	17/02/1955	4 rue du Moulin 68220 HAGENTHAL-LE- BAS	TF/TH
LE-BAS	Monsieur	SCHADE	Roland	26/08/1965	11a rue Oberdorf 68220 HAGENTHAL-LE- BAS	TF/TH
HEGENHEIM	Monsieur	ZELLER	Thomas	01/09/1982	10 rue de Bâle 68220 HEGENHEIM	TH/TF
HEGENHEIM	Monsieur	KERN	Gérard	21/01/1955	6 rue du Sundgau 68220 HEGENHEIM	TH/TF
	Monsieur	LATSCHA	Gaston	19/07/1955	28 rue Alphonse Studer 68220 HESINGUE	TF/TH
HESINGUE	Madame	CHAPPEL	Josiane	15/10/1962	2 rue de Blotzheim 68220 HESINGUE	TF/TH
	Madame	KARABABA	Anne	29/09/1979	50 rue du Château 68220 HESINGUE	TF/TH
	Monsieur	SCHWEITZER	Vincent	02/03/1975	12 rue des Raisins 68220 HESINGUE	TF/TH
HUNINGUE	Monsieur	BRENGARD	Denis	08/09/1959 4 rue Rouget de Lisle 68330 HUNINGUE		TF
	Madame	STADLER	Véronique	21/07/1966	4 rue de l'Est 68330 HUNINGUE	TF
	Monsieur	FERON	Jules	17/05/1997	27 rue Abbatucci 68330 HUNINGUE	
HOMINGOL	Madame	FRANCOIS	Christine	15/11/1969	11 rue de Saint-Louis 68330 HUNINGUE	TF
	Monsieur	KEIFLIN	Christian	06/02/1956	3 rue Rouget de Lisle 68330 HUNINGUE	TF
	Madame	GESSER	Nicole	05/03/1956	27 rue de Michelfelden 68330 HUNINGUE	TF
	Monsieur	KIELWASSER	Gérard	23/04/1943	7a rue de la Paix 68680 KEMBS	
KEMBS	Monsieur	REVEILLON	Matthias	20/07/1984	17 rue Paul Bader 68680 KEMBS	CFE
	Monsieur	SCHACHER	Francis	11/07/1953	22 rue du Frêne 68680 KEMBS	TF/TH
	Madame	MALPARTY	Patricia	10/04/1961	14 Chemin des Pêcheurs 68680 KEMBS	TF/TH
LEYMEN	Monsieur	METTMANN	Alain	05/03/1957	21 rue de Benken 68220 LEYMEN	TF/TH
ROSENAU	Monsieur	LITZLER	Thierry	30/06/1976	4 rue des Berges 68128 ROSENAU	TH/TF

Saint-Louis Agglomération

Saint-Louis Agglor	Madame WOGENSTAHL Nadine 01/01/1		01/01/1050	21 rue du Ruisseau	TH/TF		
			Naume	01/01/1959	68128 ROSENAU	1П/1Г	
	Monsieur	ECKERT	Christophe	14/02/1966	Eckert Gourmet 13 avenue de Bâle	TF/CFE	
					68300 SAINT-LOUIS		
	Monsieur	TELLECHEA	Karl	02/01/1973	Au Fournil de Neuweg rue de Strasbourg	TF/CFE	
					68300 SAINT-LOUIS		
	Monsieur	onsieur DIEMER		22/04/1985	Opticien KRYS avenue du Général de Gaulle	TF/CFE	
					68300 SAINT-LOUIS Au Pôle Immobilier		
	Monsieur	CHERON	Joël	01/07/1978	avenue du Général de Gaulle	CFE	
SAINT-LOUIS					68300 SAINT-LOUIS		
	Madame	BROM	Frédérique	18/11/1970	Boutique Allure 13 avenue du Général de Gaulle	TF/CFE	
					68300 SAINT-LOUIS		
	Monsieur	HOSOTTE	Philippe	17/12/1963	Encrage 5 avenue du Général de Gaulle 68300 SAINT-LOUIS	CFE	
	Madame GERTEIS		Stéphanie	22/07/1973	Les Essences de l'Art 11 rue de la Paix	TF/CFE	
					68300 SAINT-LOUIS		
	Madame	EBERWEIN	Marie- Louise	04/08/1945	18 rue du Barrage 68300 SAINT-LOUIS	TF/TH	
SCHLIERBACH	Monsieur	JUCHS	Bernard	25/09/1958	13a rue de Bâle 68440 SCHLIERBACH	TH/TF	
CIEDENTZ	Monsieur	DREYER	Stéphane	10/10/1973	7 rue Etienne Bilger 68510 SIERENTZ	TF/TH	
SIERENTZ	Monsieur	TURRI	Pascal	23/07/1962	7 rue de l'Eté 68510 SIERENTZ	TF/TH	
VILLAGE-	Monsieur	SCHULTZ	Hervé	02/08/1969	15 rue du Général de Gaulle 68128 VILLAGE-NEUF	TH/CFE	
	Monsieur	NUSSBAUMER	Jérémie	10/09/1983	8 rue du Ruisseau 68300 SAINT-LOUIS	TF/CFE	
NEUF	Monsieur	POOR	Bernard	17/02/1966	3 rue de la Fontaine 68300 SAINT-LOUIS	TF/CFE	
	Monsieur	VERGER	Francis	21/03/1964	122B rue du Général de Gaulle 68128 VILLAGE-NEUF	TF/CFE	

Rapporteur: M. Deichtmann

09. <u>Élection de la Commission d'appel d'offres pour les Marchés Publics et Commission de</u> Délégations de Service Public (DSP)

(DELIBERATION N°2020-218)

Les conditions de dépôt des listes ont été fixées par délibération du 15 juillet 2020.

Une seule liste a été déposée, par le Président, dans les conditions ainsi prévues.

Cette liste est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gabriel PISARONI	M. Gaston LATSCHA
Mme Sandrine SCHMITT	M. Thomas ZELLER
M. Thierry LITZLER	Mme Christèle WILLER
M. Vincent STRICH	M. Bernard JUCHS
M. Denis WIEDERKEHR	M. Pierre PFENDLER

Une seule liste ayant été présentée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement.

Enfin, il est proposé, du fait de l'absence d'autre liste, que chaque suppléant puisse remplacer n'importe lequel des titulaires.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité cette proposition.

Rapporteur: M. Deichtmann

10. Election de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) (DELIBERATION N°2020-219)

Par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil a approuvé une composition de la commission par 5 titulaires et 5 suppléants membres de l'assemblée délibérante dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Ladite délibération a également fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CCSPL.

Une seule liste a été déposée, par le Président, dans les conditions ainsi prévues.

Cette liste est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Philippe GINDER	M. Thomas ZELLER
M. Thierry LITZLER	Mme Christèle WILLER
M. Bernard KANNENGIESER	M. Joël ROUDAIRE
Mme Pascale SCHMIDIGER	M. Yves TSCHAMBER
M. Denis WIEDERKEHR	Mme Sandra MUTH

Une seule liste ayant été présentée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement.

Enfin, il est proposé, du fait de l'absence d'autre liste, que chaque suppléant puisse remplacer n'importe lequel des titulaires.

Par ailleurs, cette commission doit également comprendre parmi ses membres des représentants d'associations locales. Il est ainsi proposé d'adjoindre aux membres élus, les représentants à désigner par les trois associations suivantes :

- CLCV
- UDAF
- Jeune Chambre économique

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ces propositions.

Rapporteur : M. Deichtmann

11. <u>Création de commissions thématiques et fixation de leur composition</u> (DELIBERATION n° 2020-220)

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création de 17 commissions spécialisées dans les domaines suivants :
 - Affaires transfrontalières
 - Assainissement
 - Développement rural
 - Eau
 - Enfance, jeunesse, bilinguisme
 - Environnement, Climat, Energie
 - Habitat
 - Mobilité douce pistes cyclables
 - Mutualisation et proximité
 - Numérique
 - Patrimoine et Infrastructures
 - Petite enfance
 - Santé
 - Sports
 - Tourisme
 - Transports urbains
 - Valorisation des déchets
- approuve la composition des commissions à raison d'un membre par Commune les Communes étant libres de désigner un délégué par commission ou non ;
- décide que des conseillers municipaux non membres du Conseil de Communauté pourront être membres des commissions.

Rapporteur: M. Deichtmann

<u>Désignation des représentants de Saint-Louis Agglomération dans différentes instances, comités de pilotage, commissions ou autres groupes de travail internes (DELIBERATION N° 2020-221 à 227)</u>

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a eu lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

12- 1. Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement

Conformément à la délibération du 13 novembre 2019 portant création des régies eau et assainissement, il convient de désigner les 10 membres (dont les Vice-Présidents en charge de l'eau et de l'assainissement, membres de droit) du conseil d'exploitation commun à ces deux régies.

Ces 10 élus sont répartis comme suit :

 4 pour le territoire de l'ex Porte du Sundgau, dont M. Wiederkehr, Vice-Président en charge de l'assainissement, membre de droit

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont ainsi été désignés, pour le territoire de l'ex Porte du Sundgau, à l'unanimité des votants :

- M. Carmelo MILINTENDA
- M. Hubert MULLER
- M. André UEBERSCHLAG
 - 4 pour le territoire de l'ex Pays de Sierentz,

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont ainsi été désignés, pour le territoire de l'ex Pays de Sierentz, à l'unanimité des votants :

M. Guillaume GABRIEL M. Jean-Louis SCHOTT Mme Florence HEITZ M. Pascal TURRI

> 2 pour le territoire de l'ex CA3F dont M. Litzler, Vice-Président en charge de l'eau, membre de droit

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, a ainsi été désignée, pour le territoire de l'ex CA3F, à l'unanimité des votants :

Mme Christine FRANCOIS

12- 2. Comité de pilotage Aménagement du Territoire

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont ainsi été désignés, à l'unanimité des votants, membres du Comité de pilotage Aménagement du territoire :

Le Président, M. Jean-Marc DEICHTMANN

M. Pascal TURRI, VP en charge de l'Aménagement du territoire

Mme Pascale SCHMIDIGER

M. Bernard SCHMITTER

M. Carmelo MILINTENDA

M. Bernard KANNINGIESESR

M. Thomas ZELLER

M. Joël ROUDAIRE

M. Julien SCHICKLIN

M. Angelo PILLERI

M. Rémy OTMANE

M. Bernard JUCHS

M. Laurent SUTTER

M. Gilbert FUCHS

12- 3. Comité de pilotage de la ZAE les Forêts à Attenschwiller en charge de valider les projets d'implantation dans la zone

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont ainsi été désignés, à l'unanimité des votants, membres de ce Comité de pilotage :

M. Denis WIEDERKEHR

M. Stéphane RODDE

M. André WOLGENSINGER

.

12- 4. Comité de pilotage institué dans le cadre de la convention de partenariat établie entre Saint-Louis Agglomération, les Communes de Saint-Louis, Hésingue, Blotzheim, Bartenheim et l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont ainsi été désignés, à l'unanimité des votants, membres de ce Comité de pilotage :

M. Jean-Marc DEICHTMANN, de droit

M. Pascal TURRI

M. Thomas ZELLER

Mme Christèle WILLER

M. Gilbert FUCHS

12-5: Comité de pilotage Cit'ergie

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont ainsi été désignés, à l'unanimité des votants, membres de ce Copil :

- le Président
- Les 15 Vice-Présidents
- Les 9 Assesseurs

Par ailleurs, siègeront à ce comité de pilotage :

- le DGS, les 4 DGA, le DRH
- Mmes Marion Prefol et Tiphaine Criqui pour le service en charge de Cit'ergie et du PCAET (Plan Climat),
- La Conseillère Cit'ergie de la collectivité
- 2 membres de la future commission climat
- 2 délégués du Conseil de développement dont son Président
- 2 membres du Bureau d'étude Alternative Carbone (pour la durée du marché d'accompagnement du PCAET)
- Pour la Ville de Saint-Louis : Monsieur Nicolas Savary, conseiller municipal, et Madame Audrey Vernel, chargée de mission Cit'ergie

12- 6. Comité de rédaction du magazine intercommunal « Mieux Ensemble »

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont ainsi été désignés, à l'unanimité des votants, membres du Comité de rédaction :

Kembs - Sandra DI PERSIO

Rosenau - Denis RAMSTEIN

Bartenheim - Patrick CAPON

Saint-Louis - Daniel SCHICCA

Saint-Louis - Lola SFEIR

Saint-Louis - Stéphanie GERTEIS

Huningue - Christian KEIFLIN

Village Neuf - Josiane WISSLE

Blotzheim - Martine LEFEBVRE

Hégenheim - Estelle SCHOEPFER

Hésingue - Josiane CHAPPEL

Buschwiller - Jacques DUCRON

Ranspach-le-Haut - Stéphane RODDE

Leymen - Caroline BOHRER

Liebenswiller - Hélène KAISER

Neuwiller - Colette RITZLER

Schlierbach - Bernard JUCHS

Sierentz - Rachel SORET VACHET VALAZ

Magstatt le Bas - Christophe BISSEL

Stetten - Sarah LANSAC

12-7.Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait par le Président, ont ainsi été désignés membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées à l'unanimité des votants :

- Le Président, M. Deichtmann Jean-Marc
- Mme Lefebvre Martine de Blotzheim
- Mme Muth Sandra de Ranspach-le-Bas
- Mme François Christine, en tant qu'assesseur en charge du Patrimoine et des infrastructures
- M. Strich Vincent, en tant qu'assesseur en charge des Mobilités Douces
- Mme Schmidiger Pascale, en tant que VP en charge du Transport
- M. Roudaire Joël, en tant que VP en charge du Sport
- M. Adrian Daniel, en tant que VP en charge de la Mutualisation
- M. Meyer Jean-Paul, en tant que VP en charge de l'Habitat

Outre les représentants de la collectivité, il est proposé que siègent à cette commission :

- un représentant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Haut-Rhin
- un représentant de l'AFAPEI Bartenheim
- un représentant de l'Union Nationale des invalides
- un représentant de la fondation Le Phare (institut pour déficients sensoriels)
- un représentant de l'Association haut-rhinoise d'aide aux personnes âgées
- un représentant de l'Association des paralysés de France
- un représentant de l'association des malentendants et devenus sourds
- un représentant de l'association UFC Que Choisir 68
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité cette proposition.

Rapporteur: M. Deichtmann

13. Renouvellement du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION N° 2020-228)

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 15 février 2017, avait acté la création du Conseil de Développement de Saint-Louis Agglomération et la désignation de M. Vincent Tartaglia en qualité de Président. Pour rappel, la création du Conseil de Développement s'inscrit dans une volonté partagée de mieux prendre en compte l'expertise d'usage incarnée par le citoyen et de renforcer et d'élargir la représentativité territoriale.

Il est ainsi proposé de renouveler la composition de ce Conseil dans les conditions suivantes:

- sollicitation des membres du Bureau et de l'ensemble des membres actuels du Conseil de Développement pour leur renouvellement éventuel,
- sollicitation des 40 maires du territoire pour proposition de quelques habitants intéressés, permettant de garantir une représentativité géographique,
- enfin, appel à candidatures via la presse.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

 approuve les modalités de renouvellement du Conseil de Développement comme précisées ci-dessus, ainsi que la désignation par Monsieur le Président de Monsieur Vincent TARTAGLIA comme Président dudit Conseil,

- désigne le Président Jean-Marc DEICHTMANN comme élu référent, en charge des relations avec le Conseil de Développement,
- autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Rapporteur: M. Deichtmann

14. <u>Transfert de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes »</u> (DELIBERATION n° 2020-229)

Les MSAP ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles permettent aux usagers d'être accompagnés par des agents formés à cet effet, à leurs démarches dans la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, elles articulent présence humaine et accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Par ailleurs, ces MSAP peuvent se voir doter du label « France Services » sous réserve de remplir 30 critères obligatoires.

Le Président estime qu'il peut être opportun de créer sur le territoire de SLA une ou plusieurs Maison de Service Au Public labellisée « France Services » en lien avec ses Pôles de Folgensbourg et Sierentz qui accueillent d'ailleurs déjà en leur sein un certain nombre de permanences de différents organismes (CAF, ADIL, ...) et qui ont vocation à être pérennisés dans le cadre d'une démarche de proximité vis-à-vis de la population.

Il propose ainsi que Saint-Louis Agglomération se dote, avec accord des communes, de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations », qui figure au titre des compétences pouvant être exercées par une Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- demande aux Communes membres d'approuver le transfert à Saint-Louis Agglomération de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » ;
- charge le Président de notifier la présente délibération à chaque Commune membre dont le conseil municipal devra se prononcer sur le projet de transfert de compétence dans un délai de 3 mois à compter de ladite notification. A défaut, sa décision sera réputée favorable. Il est rappelé que ce transfert ne pourra être effectif qu'après publication d'un arrêté préfectoral subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de la Communauté d'Agglomération;
- charge la future Commission « Mutualisation et Proximité » des études en vue de la création d'une ou plusieurs MSAP pouvant être labellisées « Espaces France Services » sur le territoire ;
- donne pouvoir au Président pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapporteur: M. Knibiely

15. <u>Contrat de territoire avec l'agence de l'eau : convention financière pour 4 ans</u> (DELIBERATION n° 2020-230)

Adopté en octobre 2018, le 11ème programme (2019-2024) de l'Agence de l'eau a pour objectif de mettre en œuvre une politique volontariste et des actions pour réduire la vulnérabilité des territoires, en particulier, face au changement climatique. Près d'un milliard d'euros, sont mobilisés pour le territoire concerné : l'Alsace, 95% du territoire Lorrain, et les Ardennes. Ce programme est basé sur 5 grands enjeux :

- 1) Atteindre un bon état des eaux en 2027 pour respecter la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne
- 2) Reconquête de la biodiversité aquatique et terrestre
- 3) Généraliser la prise en compte du changement climatique
- 4) Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- 5) Assurer une solidarité territoriale pour la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement

L'Agence de l'Eau propose donc aux territoires de mettre en place un Contrat de Territoire pour une durée de 4 ans, pour définir ensemble des grands axes de travail spécifiques au territoire et des montants de subventions pour chaque grand projet.

Saint-Louis Agglomération a travaillé à l'élaboration d'un tel contrat de territoire avec l'Agence de l'eau du bassin Rhin-Meuse. Cette convention financière rassemble des actions (études, travaux, postes de chargé de mission) portées par plusieurs partenaires : Saint-Louis Agglomération, Ville de Saint-Louis, syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau oriental, Rivières de Haute Alsace, la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne.

La proposition de tableau détaillé de programmation des actions est joint en annexe de cette délibération, ainsi que la proposition de contrat de territoire rédigé.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le Contrat de Territoire Eau & Climat ;
- sur proposition du Bureau et aucun autre candidat ne s'étant présenté suite à l'appel à candidature fait en séance, désigne, comme élus référents de Saint-Louis Agglomération pour le suivi de ce contrat de territoire M. Philippe KNIBIELY et M. Thierry LITZLER. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation de ces délégués a eu lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil;
- autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de territoire et à prendre tout acte afférent à la présente délibération ;
- décide d'inscrire au budget les montants nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Rapporteur: M. Litzler

16. <u>Eau potable - passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable conclu avec Véolia Eau - CGE</u>

(DELIBERATION n° 2020-231)

Saint-Louis Agglomération assure la totalité de la compétence eau potable sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

En matière de gestion de service, les cinq communes qui constituaient l'ex-syndicat d'eau de Saint-Louis, Huningue et environs (Saint-Louis/Huningue/Blotzheim/Village-Neuf/et Hégenheim) ont été confiées à Véolia-Eau-CGE dans la cadre d'un contrat de délégation du service public conclu le 31 décembre 2012 et couvrant la période 2013 à 2024.

Il est proposé de conclure un avenant à ce jour qui aura pour objet d'élargir le périmètre d'action du contrat initial aux deux communes supplémentaires de Hésingue et Buschwiller, avec fixation des conditions techniques et financières correspondantes.

L'objectif de ce transfert de gestion est de sécuriser l'alimentation en eau de Hésingue et Buschwiller tout en n'ayant plus qu'un mode de gestion sur ces 2 communes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

o Conditions techniques

La totalité des installations, canalisations et compteurs est intégrée dans le contrat de DSP et exploitée dans les conditions fixées dans ce contrat.

C'est ainsi qu'un plan prévisionnel de renouvellement des équipements est établi et sera mis en œuvre selon la programmation définie.

Le parc des compteurs sera également complètement renouvelé et équipé pour permettre une radio-relève, sous un délai d'un an et demi.

Conditions financières

> Dotation du fond de renouvellement

Le fond de renouvellement annuel du contrat actuel est porté de 355.085 HT à 373.409 € HT (+ 18324 € / an).

Rémunération du délégataire auprès des abonnés

En contrepartie de l'exploitation du service eau potable dans Hésingue et Buschwiller, le délégataire Véolia-Eau percevra une rémunération auprès de l'abonné constituée de 2 parties :

a) part fixe (abonnement compteur/semestre)

Compteur de 15 à 25 mm	15 €HT/semestre
Compteur de 30 mm	30 €HT/semestre
Compteur de 40 mm	40 €HT/semestre
Compteur de 50 à 60 mm	75 €HT/semestre
Compteur de 80 mm	110 €HT/semestre
Compteur de 100 mm et plus	250 €HT/semestre

- b) part variable (sur consommation eau potable)
- Ro= 0,4518 €HT/m3 valeur au 01/01/2020.

Au final, le consommateur des communes de Hésingue et de Buschwiller continuera de payer le tarif approuvé par délibération spécifique antérieure.

Impact financier global sur le montant de la DSP

Ainsi, l'extension du périmètre de la délégation de service public (DSP) demandée dans le cadre de la présente modification du contrat de concession n°2, fait passer à compter du 1^{er} octobre 2020, le montant global du contrat de DSP de 20 259 952,00 € HT à 20 974 385,46 € HT (soit 25 169 262,55 € TTC).

De ce fait, le coût annuel d'exploitation passe de 1 688 329,33 € HT à 1 856 431,33 € HT, soit un coût d'exploitation supplémentaire de 168 102,00 € HT par an, ce qui représente une augmentation du coût global du contrat de 3,52 %.

Au vu des explications précédentes, le Conseil de Communauté :

- approuve ce projet d'avenant n°2, dont la date d'effet est fixée au 01/10/2020;
- autorise le Président à le signer.

Rapporteur: M. Litzler

17. <u>Eau potable : Acquisitions de terrains à Bartenheim et à Saint-Louis</u> (DELIBERATION N° 2020-232)

Dans le cadre du marché de travaux d'eau potable relatif à l'interconnexion entre le château d'eau de Bartenheim et les puits de captage de Saint-Louis Neuweg, il est nécessaire pour Saint-Louis Agglomération d'acquérir plusieurs parcelles situées à Bartenheim et à Saint-Louis.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	Parcelle	Superficie	Commune	Propriétaire
D	181	17 861 m²	Bartenheim	Holcim Béton Granulat Haut-Rhin
1	24	2 064 m ²		
1	2	4 460 m ²		Holeim Kies
1	3	1 514 m ²	Saint-Louis	Holcim Kies & Béton
1	4	3 570 m ²		α σεισπ
1	5	2 055 m ²		

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle n°181, section D, située à Bartenheim, appartenant à la société Holcim Béton Granulat Haut-Rhin, d'une surface de 178,61 ares, moyennant un prix d'acquisition de 26 791,50€, auquel il conviendra d'ajouter les frais de notaire, par acte à établir par Maîtres Bauer et Mendel à Wittenheim ;
- approuve l'acquisition des parcelles 24, 2, 3, 4, et 5, section 1, situées à Saint-Louis, appartenant à la société Holcim Kies & Béton, d'une surface totale de 136,63 ares, moyennant un prix d'acquisition de 18 445,05 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais de notaire, par acte à établir par Maîtres Bauer et Mendel à Wittenheim;
- autorise le Président, ou son représentant, à signer les avants-contrats, contrats et actes authentiques nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent.

Rapporteur: M. Litzler

18. <u>Acquisition de terrains situés dans le périmètre de protection rapprochée du puits de captage d'eau potable de Hésingue</u>

(DELIBERATION n° 2020-233)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Saint-Louis Agglomération exploite le puits de captage dit du Bodenwasen à Hésingue.

SLA a aujourd'hui l'opportunité d'acquérir 4 parcelles situées dans le périmètre de protection rapprochée de ce forage, cadastrées comme suit :

Section	N° parcelle	Surface	Nature	Exploitant (selon les données de la PAC)	Culture	Urbanisme	Eau
28	71	35a95ca	Prés	EARL ROTH	Prairies permanentes	X	Captage sensible dégradé PPR DUP
28	85	13a65ca	Prés	EARL ROTH	Mais	N	Captage sensible dégradé PPR DUP
28	145	34a68ca	Terres	EARL ROTH	Mais	N	Captage sensible dégradé PPR DUP
28	146	7a03ca	Terres	EARL ROTH	Mais	N	Captage sensible dégradé PPR DUP
	Total Surface	91a31ca					

Cette transaction à l'amiable, s'effectuerait par l'intermédiaire de la SAFER, aux conditions financières suivantes :

- Prix d'acquisition : 18 262 € (ventilé comme suit : prix du foncier : 80 € l'are/Indemnité de libération rapide : 120 € l'are)
- Rémunération SAFER (10%) : 1 826,20 €
- Frais de notaire : 1 862,62 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées, d'une superficie totale de 91a et 31ca et moyennant les conditions financières précitées ;
- autorise le Président ou son représentant à choisir un notaire qui aura la charge de cette transaction et à signer les avants-contrats, contrats et actes authentiques nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent.

Rapporteur : M. Deichtmann

19. ZAE Hoell à Sierentz - Cession de terrains à la SCI MJC (DELIBERATION N° 2020-234)

Saint-Louis Agglomération dispose encore de deux terrains libres d'occupation dans la ZAE Hoell à Sierentz.

Il est aujourd'hui proposé de céder ces parcelles cadastrées comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
1	721/48	HOELL	00 ha 99 a 94 ca
1	698/49	HOELL	00 ha 26 a 65 ca
		Surface totale :	01 ha 26 a 59 ca

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la cession des parcelles cadastrées Section 1 n°721/48 et n° 698/49 à Sierentz, d'une surface totale de 126,59 ares, au profit de la SCI MJC, ou à toute personne morale qui s'y substituerait, et moyennant un prix de cession à 3 100 € l'are, soit un montant total de 392 429 € HT, TVA en sus, par acte à établir par Maître KLEIN, Notaire à Sierentz, les frais de notaire étant à la charge de l'Acquéreur,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer les avant-contrats, contrats et actes authentiques nécessaires à cette opération ainsi que tout acte y afférent.

Rapporteur : M. Deichtmann

20. Exonération de loyers accordée à la société « Les Toqués », locataire du restaurant « O'berges du Canal » à Kembs dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19

(DELIBERATION N°2020-235)

Monsieur le Président rappelle que par décision n°2020/008 du 9 juin 2020 prise sur la base l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, il avait décidé d'exonérer de loyer et de charges un certain nombre de locataires professionnels de Saint-Louis Agglomération, et ce sur la période du 15 mars au 15 juillet 2020 inclus.

Cette mesure de soutien économique face aux conséquences de la crise sanitaire a ainsi bénéficié à la société « Les Toqués », locataire du restaurant « O'berges du Canal » implanté dans la Péniche propriété de SLA au port de plaisance de Kembs.

Il s'avère cependant que la situation sanitaire ayant plus particulièrement touché le monde de la restauration, le gérant n'a pu à ce jour rouvrir cet établissement.

Les pertes d'exploitation enregistrées du fait de cette fermeture, qui plus est en saison estivale, ont conduit la société à solliciter un prolongement de son exonération de loyer jusqu'au 31 août 2020 inclus.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accorde un prolongement de l'exonération de loyer, charges comprises, à la société « Les Toqués », pour l'occupation du restaurant « O'berges du Canal » à Kembs, et ce pour la période du 16 juillet au 31 août 2020 inclus, étant précisé que le loyer mensuel applicable à ce local est de 2 000 € hors charges ;
- autorise le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapporteur: M. Deichtmann

21. <u>Signature de la convention portant sur le cofinancement de l'Association pour la promotion du Parc des Carrières pour la période 2020 - 2021</u> (DELIBERATION n° 2020-236)

Les statuts de l'Association « Parc des Carrières » approuvés et signés par l'ensemble de ses membres le 16 avril 2019 dont SLA prévoient en son article 11 que les frais de fonctionnement de ladite association pourront être financés par des subventions provenant de ses membres.

Il est ainsi prévu que SLA contribue à ces frais par le biais d'une subvention de 60 000 € à verser au titre des années 2020 et 2021 (50 000 € en 2020 et 10 000 € en 2021).

Le Conseil de Communauté, à l'uninimité :

- autorise le Président ou son représentant à signer la convention à venir, qui définit les modalités de versement de cette subvention, ainsi que tout acte y afférent.

Rapporteur : M. Deichtmann

22. <u>Signature de la convention portant sur le cofinancement du canton de Bâle -Ville concernant la réalisation de « l'IBA Parc des Carrières » lors de la première phase du projet (2018-2022)</u>

(DELIBERATION n°2020-237)

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2017, Saint-Louis Agglomération a accepté d'assurer la maitrise d'ouvrage de l'aménagement de la phase 1 du Parc des Carrières.

Afin de financer la réalisation de la phase 1 du Parc des Carrières, le Canton de Bâle-Ville, conformément à ses engagements dans le cadre de l'Association Parc des Carrières, a proposé de verser une subvention de 232 200 € à SLA.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe portant sur le cofinancement du canton de Bâle -Ville concernant la réalisation de « l'IBA Parc des Carrières » lors de la première phase du projet, ainsi que tout acte y afférent.

Rapporteur : M. Deichtmann

23. <u>Demande de financement pour créer une ligne de bus transfrontalière entre Lörrach, Saint-Louis et l'EuroAirport dans le cadre d'un projet INTERREG V porté par l'ETB (DELIBERATION n° 2020-238)</u>

Actuellement, les personnes souhaitant se déplacer entre l'Allemagne et la France en transport en commun doivent passer par la Suisse et donc par les zones tarifaires suisses. Cela implique une durée des trajets relativement longue, des ruptures de charges contraignantes, et un tarif élevé.

Le Landkreis Lörrach, Saint-Louis Agglomération et le Département du Haut-Rhin ont en conséquence décidé d'étudier ensemble la création d'une ligne de bus régionale attractive entre la gare de Lörrach et l'EuroAirport en passant par la gare de Saint-Louis.

L'itinéraire retenu relie les axes routiers importants et différents moyens de transport.

Les horaires du bus transfrontalier ont été conçus de manière à assurer les correspondances vers les trains et le bus bénéficierait d'une grande amplitude horaire, pour satisfaire les passagers venant/à destination de l'EAP.

Ce projet transfrontalier estimé à 2 175 477 € pourrait bénéficier d'une subvention du fonds européen INTERREG de 881 711 € et d'une subvention du Land Bad-Wurtemberg dans le cadre du programme RegioBus de 405 253 €. Ces aides couvriraient 60% du projet durant la période test de mise en service du bus, entre décembre 2020 (changement des horaires) et juin 2023.

Le reste du financement se répartit entre les collectivités de la manière suivante :

Landkreis Lörrach: 554 506,57 €

Saint-Louis Agglomération: 89 327,27 €
Département Haut-Rhin: 24 979,27 €

Eurodistrict Trinational de Bâle: 13 061,93 €

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité :

- la participation financière Saint-Louis-Agglomération d'un montant total de 89 327,27 € pour la réalisation de ce projet INTERREG V,
- le portage du projet INTERREG V par l'Eurodistrict Trinational de Bâle,
- et autorise le Président à signer la convention de financement du projet INTERREG V à intervenir et tous autres documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapporteur : M. Deichtmann

24. Attribution de fonds de concours

(DELIBERATION n°2020-239)

En se référant au règlement du 28 mars 2018 d'attribution et de gestion des fonds de concours pouvant être versés à ces Communes membres, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants :

- 1. Un fonds de concours de 20 303,00 € HT à la Commune de HAGENTHAL-LE-HAUT pour financer la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur. Ces travaux, d'un montant global de 1 327 000,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable » :
- 2. Un fonds de concours de 12 082,50 € HT à la Commune de RANSPACH-LE-BAS pour financer la maitrise d'œuvre de création d'un cheminement mode doux. Ces travaux, d'un montant global de 24 165,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux relatifs à la mobilité durable » ;
- 3. Un fonds de concours de **12 402,50** € HT à la Commune de **RANTZWILLER** pour financer la réhabilitation du terrain de tennis situé sur la plaine ludique et sportive. Ces travaux d'un montant global de 24 805,01 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux » ;
- 4. Un fonds de concours de **69 158,00** € HT à la Commune de **SAINT-LOUIS** pour financer le remplacement des menuiseries extérieures de l'école Galilée. Ces travaux d'un montant global de 294 245,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;
- 5. Un fonds de concours de **19 335,20** € HT à la Commune de **WALTENHEIM** pour financer le remplacement des menuiseries de la salle polyvalente et de la mairie et l'installation d'une centrale de traitement d'air. Ces travaux d'un montant global de 38 670,83 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique ».

Rapporteur : M. Deichtmann

25. <u>Proposition de prolongation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération</u>

(DELIBERATION n°2020-240)

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a approuvé la mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération, dans les conditions suivantes :

- 200€ maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo
- 100€ maximum pour l'achat d'un vélo de ville, VTT ou pliant

sachant que la prime est plafonnée à 50% du montant TTC du vélo et que le vélo doit être acheté dans un des magasins de l'agglomération.

Le budget prévisionnel 2019 pour cette opération était de 40 000 €. Il a été largement dépassé puisque qu'un budget supplémentaire de 30 000 € a été votée au BS 2019 (450 primes vélos ont été effectivement versées en 2019).

Au budget 2020, une enveloppe de 80 000 € a été votée pour ce dispositif. Entre janvier et août 2020, déjà 460 résidents ont pu bénéficier de cette prime.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de poursuivre ce dispositif jusqu'à fin 2020 sachant d'ores et déjà qu'une enveloppe de crédits complémentaire sera proposée au budget supplémentaire pour faire face à l'afflux de demandes.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de poursuivre sur l'année 2020 le dispositif d'attribution d'une aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération ;
- autorise le Président ou son représentant à prendre tout acte afférent à la présente délibération.

Rapporteur : M. Deichtmann

26. Ressources Humaines: Modification du tableau des effectifs (DELIBERATION n° 2020-241)

Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées par les différents services, le Conseil de Communauté à l'unanimité, approuve, les modifications suivantes du tableau des effectifs qui ont pour objectif principal de permettre la nomination sur un grade d'avancement les agents en bénéficiant.

o Créations de postes dans le cadre d'avancements de grade :

Filière Administrative

• 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (28/35èmes)

Filière Technique

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
 - Suppressions de postes dans le cadre d'avancements de grade :

Filière Administrative

• 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{èmes})

Filière Technique

• 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Par ailleurs, le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs suivantes permettant le remplacement d'agents ayant quitté la collectivité pour motif de mutation ou de retraite :

- 1. Pour le fonctionnement de la direction de la communication :
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- Suppression d'un poste adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2. Pour le fonctionnement de la direction de l'assainissement et de l'eau :
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- Suppression d'un poste adjoint administratif territorial à temps non complet (20/35èmes)
 - 3. Pour le fonctionnement de la direction des sports :
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet
- Suppression d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet
 - 4. Pour le fonctionnement de la direction du patrimoine et des infrastructures :
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet
 - 5. Pour le fonctionnement de la direction de l'aménagement du territoire :
- Création d'un poste de technicien territorial à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an et pourra être prolongé dans la limite d'un an maximum lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

.

Rapporteur: M Meyer

27. Octroi d'une garantie d'emprunt à NEOLIA pour un prêt de 2 823 731 € destiné à l'acquisition de 30 logements sociaux situés à Bartenheim (DELIBERATION n° 2020-242)

NEOLIA sollicite la garantie de Saint-Louis Agglomération pour l'obtention d'un prêt d'un montant global de 2 823 731 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ce prêt est destiné au financement de l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 30 logements sociaux situés 32 rue de Huningue à Bartenheim.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Vu l'article 2298 du Code Civil;
- Vu le contrat de prêt n° 110840 en annexe signé entre NEOLIA, ci-après désigné l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

<u>Article 1</u>: L'assemblée délibérante de Saint-Louis Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 823 731 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°110840 constitué de neuf lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>Article 3</u>: Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Rapporteur: M Meyer

28. Octroi d'une garantie d'emprunt à SAINT-LOUIS HABITAT pour un prêt de 1 622 000 € destiné à la réhabilitation thermique de 117 logements sociaux situés à Saint-Louis (DELIBERATION n°2020-243)

SAINT-LOUIS HABITAT, Office Public de l'Habitat, sollicite la garantie de Saint-Louis Agglomération, sa collectivité de rattachement, pour l'obtention d'un prêt d'un montant global de 1 622 000 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ce prêt est destiné au financement de la réhabilitation de 117 logements sociaux situés 1/3, 9/11 et 13/15 rue Charles Péguy à Saint-Louis.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Vu les L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil;
- Vu le contrat de prêt n° 112031 en annexe signé entre SAINT-LOUIS HABITAT OPH, ciaprès désigné l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE

<u>Article 1</u>: L'assemblée délibérante de SAINT-LOUIS Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 622 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°112031 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>Article 3</u>: Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Rapporteur: M. Meyer

29. Octroi d'une garantie d'emprunt à 3F Grand Est pour un prêt de 555 724 € destiné à l'acquisition de 8 logements sociaux situés à Kembs (DELIBERATION n°2020-244)

3F Grand Est sollicite la garantie de Saint-Louis Agglomération pour l'obtention d'un prêt d'un montant global de 555 724 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ce prêt est destiné au financement de l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 8 logements sociaux situés 28 rue des Prés à Kembs.

Pour l'octroi de la garantie intercommunale du prêt précité, le Conseil de Communauté est invité à prendre la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil;
- Vu le contrat de prêt n° 110528 en annexe signé entre 3F Grand Est, ci-après désigné l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

<u>Article 1</u>: L'assemblée délibérante de Saint-Louis Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 555 724 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°110528 constitué de cinq lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>Article 3</u>: Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

.....

Rapporteur: M. Meyer

30. <u>Attribution d'une subvention de 8 500 € à NEOLIA pour l'acquisition en VEFA de 5 logements sociaux à Village-Neuf</u>

(DELIBERATION n° 2020-245)

NEOLIA a déposé une demande de subvention pour l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) auprès du promoteur Guerra Immobilier, de 5 logements situés 49 rue du Général de Gaulle à Village-Neuf. 3 seront financés par un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 par un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

En application du règlement communautaire d'attribution des aides financières en faveur du logement, le montant de l'aide sollicitée s'élève à 8 500 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- pprouve l'attribution à NEOLIA de la subvention de 8 500 € sollicitée pour l'opération précitée;
- autorise le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents, notamment la convention bipartite.

Rapporteur: M. Meyer

31. <u>Détermination du lieu de réunion du Conseil communautaire pour la séance du 14</u> octobre 2020

(DELIBERATION N°2020-246)

Eu égard au contexte sanitaire, et conformément à l'article L.5211-11 du CGCT, il sera proposé au Conseil à chaque séance, et ce jusqu'à nouvel ordre, d'adopter une délibération en vue de fixer un lieu de réunion permettant la plus grande distanciation sociale.

Le Conseil de Communauté décide ainsi à l'unanimité que le prochain Conseil communautaire du 14/10/2020 se réunira dans la salle ATRIUM du Triangle de Huningue.

Rapporteur: M. Deichtmann

32. <u>Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 15 juillet 2020</u> (DELIBERATION n°2020-247)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 16 juillet 2020 au 31 août 2020, en application de la délégation de principe accordée par délibération du 15 juillet 2020 :

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché subséquent n°7 à l'accord-cadre de de maitrise d'œuvre urbaine relatif au Technoport, avec la société URBAN ACT, pour un montant de 34 300 € HT soit 41 160 € TTC;
- Signature d'une modification n°1 du marché public de renouvellement du réseau d'eau potable rue du général de Gaulle à Bartenheim, avec la société SCATP, pour un montant global de 424 974,00 € HT, soit 509 968,80 € TTC;
- Conclusion d'un marché de reconditionnement de la protection cathodique et remplacement des masses filtrantes de 8 filtres à plancher à la Piscine Couverte, avec la société PROCATH, pour un montant total de 79 600,00 € HT soit 95 520,00 € TTC ;
- Signature d'une modification n°9 de l'accord cadre relatif aux impressions et reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2019 à 2022, avec la société GYSS IMPRIMEUR, pour l'adjonction de prix nouveaux au BPU initial de l'accord-cadre, des prestations non prévues initialement étant devenues nécessaires eu égard aux actions de la collectivité;
- Conclusion d'un marché de travaux pour le remplacement complet de la toiture métallique du bâtiment d'exploitation de la station d'épuration de VILLAGE-NEUF, avec la société HUG TOITURE, pour un montant estimatif de l'offre tel qu'il ressort du BPDE, de 76 924,24 € HT soit 92 309,09 € TTC;
- Conclusion d'un marché de mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de remplacement complet de la toiture métallique du bâtiment d'exploitation de la station d'épuration de VILLAGE-NEUF, avec la société DEKRA Industrial SAS, pour un montant de 2 424,00 € TTC;
- Conclusion d'un marché public de travaux pour l'aménagement de la cellule du service Climat-Air-Energie du bâtiment « Le Reflet » au 9, Croisée des Lys à Saint-Louis / Lot 1 -Cloisons et faux plafond, avec la société MEYER Isolation SAS, pour un montant de 1 950,00 € HT soit 2 340,00 € TTC;
- Conclusion d'un marché public de travaux pour l'aménagement de la cellule du service Climat-Air-Energie du bâtiment « Le Reflet » au 9, Croisée des Lys à Saint-Louis / Lot 2 -Electricité, avec la société SUNDGAU Electricité, pour un montant de 1 378,40 € HT soit 1 654,08 € TTC;
- Conclusion d'un marché public de travaux pour l'aménagement de la cellule du service Climat-Air-Energie du bâtiment « Le Reflet » au 9, Croisée des Lys à Saint-Louis / Lot 3 -Peinture, avec la société MAMBRE SARL, pour un montant de 1370,00 € HT soit 1 644,00 € TTC ;
- Signature d'une modification n°1 du marché pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels de SLA, relative à la modification des délais d'exécution initialement prévus, avec le BUREAU VERITAS EXPLOITATION;

- Signature d'une modification n°1 du marché de travaux de réaménagement de la section Est de la rue Paul BADER à KEMBS, relative à l'ajout de prix nouveaux au BPU, avec la société TP3F;
- Signature d'une modification n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la section Est de la rue Paul BADER à KEMBS, afin d'ajouter un complément de rémunération au titre de l'allongement de la durée de la mission de maîtrise d'œuvre, avec la société CAD, pour un montant de 2 400€ TTC;
- Conclusion d'un marché d'entretien et de maintenance de l'ensemble des caméras installées aux différentes stations de tramways sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société CAPI SECURITE, pour un montant annuel de 3 789,60 € TTC;
- Conclusion d'un marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection Avenue d'Alsace / Rue du Rhin à Huningue, avec la société BEREST pour un montant de 28 440,00 € T.T.C;
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du réseau d'assainissement quartier Bellevue à Wentzwiller avec la société BEREST Rhin Rhône pour un montant global et forfaitaire fixé à 8 340,00 € TTC.

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les beaux relatifs à des biens immobiliers du domaine privé communautaire, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'un bail professionnel avec Mme Huguette OTT, médecin généraliste, pour le local lot n°1 de 35,6m² situé au rez-de-chaussée de la Maison de Santé pour une durée de 6 ans à compter du 01/08/2020, pour un loyer annuel de 4 699,20€ (soit 391,60€ mensuel) hors charges ;
- Signature d'une convention d'occupation précaire du domaine privé avec M. Nicolas HAEFFLINGER pour la mise à disposition du logement au 2ème étage de la MHA, 81 rue Vauban à Village-Neuf, pour une durée d'un an (du 01/02/2020 au 01/02/2021) et pour un montant mensuel de 330€, hors charges ;
- Signature d'une convention d'occupation précaire du domaine privé avec la société LA VILLA K, représentée par M. Touzeau pour la mise à disposition d'un hangar de 261m² situé au rez-de-terre de l'immeuble 65 avenue du Général de Gaulle (Maison du Tram), à titre de garde meubles à l'occasion de travaux d'aménagement des hôtels exploités par le preneur, pour une durée de 6 mois (du 1er août 2020 au 31 janvier 2021) et pour un montant de 200€ par mois, payable en une fois, soit 1600€.

Point 4-6 des délégations - Décider la location, la mise à disposition, la réforme et l'aliénation des biens mobiliers en deçà de 50 000 € y compris par mise aux enchères publiques :

- Signature de diverses conventions de mise à disposition de minibus à des communes membres et associations.

Point 4-7 des délégations - Demander ou accepter les autorisations de passage, les servitudes, les indemnisations pour perte de récolte et les conventions de superposition d'affectation et de gestion du domaine public sur des terrains n'appartenant pas ou appartenant à la Communauté d'Agglomération et signer les conventions s'y rapportant :

Signature d'une convention d'indemnisation pour perte de récolte avec l'EARL Christnacher Frères, dans le cadre des travaux de pose de canalisations lors de la création d'une liaison intercommunale entre Saint-Louis et le château d'eau de Bartenheim, pour un montant de 4 883 €.

Point 4-12 des délégations - Approuver les règlements intérieurs, les règlements de copropriétés ou tous autres documents relatifs à l'utilisation du patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération (notamment salles et espaces de réunion, parkings,...), hors conditions tarifaires;

- Signature de deux arrêtés portant modification du règlement intérieur des aires d'accueil du gens du voyage de Huningue et de Saint-Louis pour mise en conformité avec le décret du 26 décembre 2019.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 386 955,08 € en section de fonctionnement
- 316 620,20 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 16 juillet au 31 août 2020.

Personne ne demandant plus la parole, M. Deichtmann lève la séance à 20 H 30.